

1
Séance du jeudi 5 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aïmond, Alexandre
Bérard, Chastinet, Chautemps, Cachet,
Conyba, Doumer, Dupont, Maurice Faure,
Genouvrier, Gauthier, Gérard, Lintilhac,
Lourties, Millies-Lacroix, De Selves.

M. Lintilhac poursuit l'examen des
chapitres du budget du ministère de l'Instruction
publique.

Il donne d'abord d'une lettre qui lui
a été adressée et qui demande à la commission
d'augmenter de 6,000 fr. le crédit du chap. 28
(Ecole des hautes études) pour rémunérer des
travailleurs éminents qui font partie du personnel
de cette institution.

Sur la proposition de M. le rapporteur
général, cette augmentation n'est pas adoptée,
la commission, d'après ses traditions, devant
rejeter toute élévation de crédit qui ne lui a
pas été demandée par le ministre compétent.

Passant ensuite à l'examen des chapitres
non encore votés par la commission, il lui
demande de ramener le crédit du chap. 101
(Compléments de traitements des fonctionnaires

et professeurs des collèges communaux de garçons au chiffre de 11, 330, 326 fr. demandé par le Gouvernement.

Cette proposition est adoptée.

Les chap. 102 à 127 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Le chap. 128 (Ecoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices) a été réservé par la Chambre des Députés.

Les chap. 129 à 131 sont adoptés par la commission avec les chiffres de la Chambre.

Le chap. 132 (Entretien du personnel de l'Administration centrale) a été réservé par la Chambre.

Les chap. 133 et 134 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

L'art. 135 (Carr contributifs de l'Ecole dans les dépenses de l'enseignement primaire) a été renvoyé par la Chambre à la commission du Budget.

Les chap. 137 à 140 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 141 (Enseignement primaire - matériel) Sur la proposition de m. le rapporteur général, le chap. 141 est réservé jusqu'après le vote du chap. 132.

Les chap. 142 à 147 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre (chap. 145 réservé)

Le chap. 148 est également réservé.

Les chap. 149 et 150 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 151 (Subventions pour constructions de l'enseignement supérieur etc...) La commission, conformément à ses traditions, veut ignorer le projet de résolution de M. M. F. Leger et consorts demandant la suppression des droits de scolarité perçus sur les étudiants étrangers.

M. Deumet ne voudrait pas cependant qu'on se montrât d'un nationalisme outrancier.

Le vote du chap. 151, voté par la Chambre, est adopté.

M. Millies-Lacroix présente au sujet du chap. 148 (constructions scolaires) une observation sur l'écart qui se produit trop souvent entre les crédits d'engagement consentis aux Départements et aux communes et les crédits de paiement, lorsque les entrepreneurs ne sont pas payés, ils majoraient leurs prix. Il voudrait qu'autant que possible les crédits de paiement s'équilibrent avec les crédits d'engagement.

M. le Président fait observer que l'art. 148 est réservé.

Les chap. 152 à 155 sont adoptés.

M. Couyba présente ensuite un

rapport verbal sur le budget Des Beaux arts.
 Il passe successivement en revue les divers
 chapitres de ce budget et la commission
 prend sur chacun d'eux les résolutions
 suivantes :

Les chapitres 1 à 31 sont adoptés avec
 les crédits votés par la Chambre Des Députés.

Chap. 32 (dépôt Des marbres et
 ouvrages d'art appartenant à l'Etat.)

M. Maurice Faure exprime le vœu
 que certains marbres ou statues qui
 dorment dans ce dépôt soient envoyés en
 province.

Le crédit Des chap. 32 voté par la Chambre
 est adopté.

Les chap. 33 à 35 sont adoptés avec
 les chiffres de la Chambre.

Chap. 36 (manufacture nationale
 de Sèvres.) M. Doumer fait remarquer
 que la manufacture de Sèvres est souvent
 obligée d'écarter Des travaux exceptionnels,
 au lieu de les incorporer dans ce chapitre ou
 pourrait les comprendre dans un chapitre bis.
 Il n'insiste pas toutefois sur sa proposition.

Le chap. 36 est adopté avec le chiffre
 de la Chambre.

Les chap. 37 à 44 sont adoptés avec
 les chiffres de la Chambre.

5

M. Maurice Faure revient sur le chap. 38
L'Ecole de céramique de la manufacture nationale
de Sèvres et demande où en est la question
des recettes de toutes sortes de cet établissement.

M. le rapporteur répond qu'il demandera
des renseignements sur ce point.

(à 45)
Chap. 44 (manufacture nationale
de Beauvais) M. Chastenet croit savoir
que la manufacture manque tout à fait de laines
et de soies, ce qui proviendrait de ce qu'il
n'y a qu'un seul peintre et que la manufacture
manque de cartons.

M. Dupont défend ce qui se passe à
la manufacture de Beauvais. Il n'y a sans
doute actuellement qu'un seul peintre qui
est le directeur, mais sa retraite est prochaine
et le nouveau directeur qui va le remplacer
saura donner tout l'essor nécessaire à
la bonne renommée de cette institution. Il
insiste pour que l'augmentation de 10,000 fr.
soit adoptée.

M. le Président fait observer que
bientôt le Gouvernement, dans l'état actuel
des choses, devra pourvoir à des augmentations
de traitements de tous les fonctionnaires de
l'Etat et dans la proportion d'une somme
qui variera de 200 à 400 millions, pourquoi

Donc procéder en ce moment à des augmentations de traitements partiels de salaires, alors que dans un temps donné, on sera obligé de consentir à une augmentation totale. Il ne s'oppose pas cependant à l'élévation de traitement de 10,000 fr. voté par la Chambre, si la manufacture de Beauvais se trouve dans une situation exceptionnelle, mais il demande à M. Comba de présenter une observation dans ce sens dans son rapport.

Sous cette réserve l'augmentation de 10,000 fr. est adoptée.

Les chap. 45 à 65 sont successivement mis aux voix et adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Chapitre 66 (monuments historiques etc.)
M. le Président ne comprend pas que l'on fasse figurer dans le libellé de ce chapitre ces mots : ouverture de la digue du mont St-mi chel, alors qu'on sait qu'aucun crédit n'a été affecté à ces travaux. Il demande en conséquence que ces mots disparaissent de la rubrique du chap. 66.

Ce la suite d'un échange d'observations entre M. le rapporteur, M. L. Lacroix, — Dupont et le Président, le chap. 66 est réservé pour que M. le rapporteur puisse demander à M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux arts de plus amples explications.

Les chap. 67 à 75 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 76 (Grandes réparations des bâtiments civils)

M. le Président invite M. le rapporteur à se renseigner sur les sommes qui restent à dépenser au ministère de l'instruction publique.

M. le rapporteur dit qu'il demandera des explications à cet égard.

Chap. 77 (Constructions et grosses réparations des hôtels diplomatiques etc.) M. le Président demande également à M. le rapporteur de prendre des renseignements sur ce point et de se faire montrer les devis.

M. Millier-Lacroix fait observer qu'on pourrait supprimer du libellé de ce chap. le mot « constructions » pour amener M. le sous-secrétaire d'Etat à s'expliquer, car il est dangereux de confondre des constructions avec des grosses réparations.

Le chapitre 77 est réservé.

Les chap. 78 à 93 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 94 (Construction d'un immeuble, avenue de Suffren, pour la marine.)

M. le rapporteur est invité à se renseigner sur le montant de la dépense qu'entraînera cette construction.

Les chap. 95 à 100 sont adoptés avec les
chiffres de la Chambre.

À propos de ce dernier chapitre, M. Chattenot
se demande si l'on ne réaliserait pas une économie
dans les divers ministères en employant partout
le chauffage central.

Les chap. 101 à 103 sont adoptés sans observation.

La séance est levée à 4 heures.
